

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25123942

Déposé / Reçu le**24 SEP. 2025**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0431 401 461****Nom**

(en entier) : **Association pour la Promotion des Arts et du Patrimoine**
(en abrégé) : **Prométhéa**

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles****Objet de l'acte : Déplacement siège social**

Extrait procès-verbal du Conseil d'Administration dd. 12/05/2025.

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, les administrateurs adoptent les décisions suivantes à l'unanimité:

- Conformément à l'article 2 des statuts de l'Association, le conseil d'administration décide de transférer le siège de l'Association, avec effet au 1^{er} février 2025, à l'adresse suivante : Avenue de la Toison d'Or 72, 1060 Bruxelles. Pareil déplacement n'impose pas la modification de la langue des statuts de l'Association en vertu de la réglementation linguistique applicable.

- Le conseil d'administration décide d'octroyer une procuration spéciale à Mesdames Susana Gonzalez Melon et Josephine Lefebvre, ainsi qu'à tout autre avocat ou assistant juridique du cabinet Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, chacun élisant domicile à l'avenue de Tervueren 268A, 1150 Bruxelles et chacun individuellement compétent et avec pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les formalités relatives ou consécutives au déplacement du siège de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter, les formalités de dépôt et de publication auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du guichet d'entreprise de l'Association et de l'administration TVA, et accomplir tous les actes (en ce compris la signature des documents nécessaires) et donner toutes les instructions nécessaires ou utiles aux dépôts et publications précités.

Susana Gonzalez Melon
Mandataire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).